



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Nombre de conseillers</u> En exercice : 12 Présents : 10 Votants : 10 Absents : 2 Pouvoirs : 0	L'AN DEUX MIL VINGT CINQ le 29 janvier à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Héry sur Alb dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques ARCHINARD Date de convocation : 24/01/2025
<u>Présents :</u> <u>Absents :</u> <u>Pouvoirs :</u>	COCHET Paul, CLAVEL Patrick, GROSJEAN Claudine, JOURDAN Patricia, MILLION-VIRET Nathalie, MUGNIER Françoise, PACLET Romain, TROUILLON Sylvain, SURREAUX Julie BECHET Franck, STEFANI Chiara

Madame Françoise MUGNIER ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il a acceptées.

Objet : Avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat Mobilités bioclimatique (PLUI HMB) du Grand Annecy

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2121-29 ;
VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L153-15 et L 153-16, R153-5 ;
VU la délibération n° 2018/341 du 28 juin 2018 définissant les modalités de collaboration entre le Grand Annecy et ses communes membres, dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal valant plan local de l'Habitat et plan de déplacements urbains (PLUI HD) ;
VU la délibération n° 2018 / 342 du 28 juin 2018 du Conseil communautaire du Grand Annecy prescrivant l'élaboration du PLUI HD du Grand Annecy ;
VU la délibération n° DEL-2021-59 du 25 mars 2021 complétant la délibération du 28 juin 2018 de prescription du PLUI HMB ;
VU la délibération n° DEL-2024-27 du 15 février 2024 complétant les modalités de collaboration entre le Grand Annecy et ses commune membres pour l'élaboration du PLUI HMB ;
VU la délibération n°DEL-2023-170 du 29 juin 2023 du Conseil communautaire du Grand Annecy relative au débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du PLUI HMB ;
VU les délibérations des conseils municipaux des communes membres relatives au débat sur le PADD en 2023 ;
VU la délibération n° DEL-2024-307 du 19 décembre 2024 du Conseil communautaire du Grand Annecy arrêtant le projet de PLUI HMB ;
VU le projet arrêté du PLUI HMB avec les différentes pièces le composant, notamment le rapport de présentation, le PADD, les règlements écrits et graphiques, les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) thématiques et sectorielles, les programmes d'orientations et d'actions (POA) pour l'Habitat et les mobilités et les annexes ;

CONSIDERANT que les communes membres doivent transmettre leur avis dans un délai de 3 mois après la transmission du projet arrêté du PLUI HMB ;

CONSIDERANT que cet avis porte sur l'ensemble du projet du PLUI-HMB ;

Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,
DECIDE à l'unanimité

d'émettre un avis favorable sur le projet de plan local d'urbanisme intercommunal Habitat mobilités bioclimatique (PLUI HMB) arrêté par le Grand Annecy.

Le Maire :

- certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la réception en Préfecture et de la publication sur le site internet ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, soit par voie postale, soit par voie électronique sur l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Ainsi et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jacques ARCHINARD



La Secrétaire de séance,
Françoise MUGNIER